



Run Valserine - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée sous le numéro W014001384

Adresse: Mairie déléguée de Châtillon en Michaille, 35 rue de la Poste, 01200 VALSERHONNE

E-mail: contact@runvalserine.fr - Site: <https://runvalserine.fr> - Facebook: runvalserine

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e), (Nom) _____ (Prénom) _____

demande : ⁽¹⁾ ⁽²⁾ mon adhésion, ⁽¹⁾ le renouvellement de mon adhésion

à l'association Run Valserine.

(1) rayer la mention inutile

(2) pour une adhésion 'membre actif', se renseigner auprès du CA

RENSEIGNEMENTS*: ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

NOM : _____ PRENOM : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

E-mail – valide, obligatoire pour la communication de l'association

_____ @ _____

(*) Pour un renouvellement, à renseigner en cas de changements

AUTORISATION

En cas d'accident, j'autorise les responsables de l'association à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

DROIT A L'IMAGE

Le soussigné autorise l'association à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités de l'association, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial,

Cochez la case ci-contre si vous ne le souhaitez pas (l'absence de réponse vaut acceptation)

DATE :

SIGNATURE :



Run Valserine - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée sous le numéro W014001384

Adresse: Mairie déléguée de Châtillon en Michaille, 35 rue de la Poste, 01200 VALSERHONNE

E-mail: contact@runvalserine.fr - Site: <https://runvalserine.fr> - Facebook: runvalserine

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ADHÉSION

L'association propose 2 types d'adhésion correspondant aux 2 types de membre définis dans les statuts à savoir :

- Les membres adhérents : les membres adhérents ont accès aux entraînements, représentent Run Valserine lors des diverses compétitions et donc contribuent à la vie de l'association,
- Les membres actifs : les membres actifs participent à la gestion de l'association, soutiennent les activités de l'association.

Condition d'adhésion

Le(a) candidat(e) à l'adhésion doit :

- Avoir une **pratique régulière de la course à pied** (sauf pour les membres actifs),
- S'il(elle) est mineur(e), avoir un parent adhérent à l'association

Dossier

Le dossier comprend

- Le présent bulletin de demande d'adhésion dûment rempli,
- Le certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 3 mois** (sauf pour les membres actifs),
- **Le règlement de la cotisation fixée à 35€** pour les membres adhérents, à 15€ pour les membres actifs

ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements se font toujours en extérieur. Les membres adhérents ont accès aux entraînements, ils sont libres de participer à autant d'entraînements qu'ils le désirent.

Lieu

Tous les entraînements sont en extérieur, le lieu de rendez-vous est la salle des Sports de Châtillon (derrière la salle des Fêtes). L'association dispose des vestiaires de la salle des Sports.

Horaires

Les lundis et mercredis, rendez-vous à 18h30 pour un départ à 18h45 et pour une durée d'environ 1h15.

Les vendredis, rendez-vous à 18h45 pour un départ à 19h et pour une durée d'une heure

Des sorties peuvent aussi être organisées le week-end ou les jours fériés, l'information circule via mail, le site ou autre réseau social dédié.

Matériel

Le matériel minimum requis est :

- Une paire de chaussures adaptée à la pratique de la course à pied,
- De l'eau,
- Un gilet jaune ou équivalent pour les sorties nocturnes ou à visibilité réduite,
- Une lampe frontale pour les sorties nocturnes ou à visibilité réduite.

ASSURANCE

Pour information, l'association a souscrit à une assurance couvrant les adhérents avec les garanties

"Responsabilité Civile-Défense", "Indemnisation des Dommages Corporels", "Dommages aux Biens des participants", "Recours-Protection juridique" et "Assistance". Le détail est disponible sur simple demande.

TRAIL DE LA MICHAILLE

Run Valserine organise annuellement le Trail de la Michaille et sollicite activement les membres de l'association en tant que bénévoles.